

Contribution de la CCB44 ¹ « Pour servir la mission de l'Église catholique en Loire Atlantique »

« La réflexion des chapitres 1 et 2 concerne l'avenir des paroisses du diocèse et leur animation. Elle est la plus fondamentale. Elle demande une consultation large des chrétiens engagés dans les paroisses, dans la diversité des vocations. » « Pour servir la mission de l'Église catholique en Loire Atlantique p5)

C'est pourquoi les membres de la CCB44 se sont réunis à 2 reprises pour essayer d'envisager des propositions pour servir la mission.

Remarque préliminaire : nous utiliserons le plus souvent le terme « laïcs » ayant conscience que c'est un terme qui fait le jeu du cléralisme. On essaye de prioriser le terme de baptisé qui englobe prêtres, laïcs, religieuses et religieux, diacres... Il semble important de rappeler aussi un principe essentiel : **Le sacerdoce commun de tous les baptisés** et la recherche de plus d'égalité dans les décisions et les relations hommes/femmes, clerics/laïcs à appréhender de manière renouvelée dans la conception comme dans l'organisation des fonctionnements et des décisions.

1. Le rapport de l'Église au territoire à l'horizon 2040

Il nous semble que les scénarios 1 et 2 n'ont pas d'avenir à moyen ou à long terme. Pourquoi ? Parce que, comme il est souligné dans le document cité, avec la raréfaction des curés, les curés ne pourront pas assumer leur mission dans des paroisses encore agrandies avec de nombreux clochers.

Il nous semble important d'envisager **un scénario 3, à savoir partir des communautés locales** qui, elles, demeurent et non d'envisager l'avenir des territoires à partir du seul prêtre.

Comme nous l'avons écrit dans la lettre au nonce du 25 février 2020, signée par 9 mouvements et services d'Église,

« Notre diocèse est un diocèse encore « riche » de prêtres et nous nous en réjouissons. Cependant, le constat reste une diminution du nombre de pasteurs en responsabilité car une très grande majorité sont relativement âgés et dans quelques années !

Au regard de cette situation, le choix d'agrandir le périmètre des paroisses en les regroupant a été fait. Y avait-il d'autres solutions ? Il y a encore quelques années, huit paroisses étaient sous la responsabilité d'une équipe missionnée de laïcs avec un prêtre modérateur. Nous nous réjouissons de cette approche qui envisageait l'avenir de l'Église, pas simplement appuyée sur les prêtres, mais aussi sur la richesse de l'ensemble des baptisés de notre diocèse. »

Proposition : Ré-envisager des paroisses à taille humaine avec des équipes missionnées de laïcs avec un prêtre modérateur, ce qu'on peut appeler « Une équipe d'animation pastorale de conduite » comme c'était le cas, il y a quelques années dans au moins une dizaine de paroisses du diocèse.

Points d'attention :

¹ (*) La Conférence Catholique des Baptisé.es en Loire-Atlantique (CCB44) est constituée dans une très large majorité de membres qui sont engagés et acteurs dans les paroisses et les mouvements et services d'Église.

C'est une réflexion qui doit s'envisager sur le long terme. Il semble nécessaire pour cela d'appeler et inciter des laïcs à se former pour prendre en responsabilité ces équipes d'animation pastorale de conduite et donc **Instituer des ministères laïcs avec des mandats limités**, ministères laïcs étant bien évidemment ouverts aux femmes, partagés avec les hommes (c'était une piste à explorer dans la synthèse du synode diocésain).

Promouvoir des formations adaptées, par exemple, une formation à la responsabilité d'une paroisse, ce qui n'existe pas aujourd'hui (voir ci-dessous).

L'apport de prêtres venus d'une autre culture (Afrique ou autres...) ne nous semble pas une solution à long terme, d'une part, parce que ces pays ont aussi besoin de prêtres, et d'autre part, si l'apport d'une autre culture est une richesse incontestable dans le quotidien des communautés chrétiennes, le mode de gouvernance n'est pas du tout le même et pose des difficultés dans certaines paroisses.

2. la gouvernance des paroisses – propositions pour l'avenir.

Préliminaire : Qui prend les décisions ? Avec qui ? Quelle place ont la consultation, la délibération, dans le processus qui conduit à la décision ?

Des questions en amont se posent sur le pouvoir, l'autorité, le processus de décision, le sacré, l'ordination, la collégialité...les différentes nominations : évêque, prêtre, EAP. Les processus actuels suivent l'organisation pyramidale et restent flous.

- **Mettre en place des formations en amont** pour les catholiques dévoués bénévoles impliqués, qui sont en responsabilité ou donnent de leur temps dans les différents mouvements : formation à l'écoute, formation à la prédication de la parole (homélies), formation à la prise en charge d'une paroisse, formation à la conduite d'une célébration dominicale de la Parole etc...
- **Des formations qui pourraient être communes aux prêtres, diacres, laïcs...**
Dans la mise en place de ces formations- lorsqu'elles sont diocésaines, bien prendre le temps d'évaluer les besoins réels de la communauté en demande et y répondre. L'écueil est d'arriver avec un « kit » tout fait et qui ne répond pas aux besoins récents : ex : formation liturgique actuelle.
- Dans le document « Pour servir la mission.... », il est envisagé de créer un Conseil paroissial Missionnaire en plus d'une EAP. Est-ce bien réaliste alors qu'il est de plus en plus difficile de trouver des laïcs pour prendre des responsabilités ?
Envisager 2 instances ne nous semble pas opportun et réaliste .
Quelle que soit l'instance, Conseil Pastoral Missionnaire ou E.A.P, sa mission et son rôle doivent être clairement précisés. « *Le rôle joué par l'EAP varie beaucoup d'une paroisse à l'autre* » (doc « pour servir la mission... »).
- **Proposer plus d'assemblées paroissiales** où les prises de décision sont prises par toutes les personnes concernées (au moins 1 par an, voire 2 si c'est possible).
- Organiser une plus grande **transparence dans la gestion et pour la prise de décisions pour qu'elles soient mieux partagées** (souvent réservées exclusivement aux prêtres qui, parfois, considèrent la paroisse comme leur propriété avec une absence totale de délégation).

- **Nomination des prêtres :**

Nous nous réjouissons de voir que « *Dans un esprit synodal, le processus de nomination ne pourrait-il pas être mené davantage en concertation avec des laïcs ?* »

Pourquoi ne pas **consulter l'ensemble des fidèles** qui souhaitent s'exprimer ? Limiter la consultation aux membres de l'EAP peut amener à faire de *l'entre soi*.

Nous proposons que la consultation se fasse en fonction des besoins de la communauté pour vivre sa triple mission « **annoncer** », « **célébrer** », « **servir** ».

Il est bien évident aussi que la personnalité et les charismes du pasteur doivent être, au moins un peu, en adéquation avec la communauté paroissiale (urbaine, rurale, périphérie, milieu social etc...)

En conclusion :

Il ne s'agit donc pas de « faire une place » aux laïcs.... mais de changer de mentalité car « *le cléricalisme est une théologie* », comme le souligne Pascal Wintzer, Archevêque de Poitiers. Il ajoute, « *ce qui est systémique, ce ne sont pas les abus sexuels, mais c'est plutôt la structure organisationnelle de l'Église catholique* ». (in *Tracts Gallimard- Abus sexuels dans l'Église Catholique* – p.8)

Nous souhaiterions :

Une Église fraternelle dans laquelle existe une égale dignité des baptisé.es (prêtres, laïcs, religieux, diacres, Évêques...

Une Église où la parole des laïcs est prise en compte, où les femmes ont toute leur place jusqu'à l'exercice de responsabilités réelles.

Une Église où l'exercice des responsabilités est partagé en fonction des compétences de chacun.e. Reconnaissance des compétences particulières des laïcs liées à leur vie professionnelle, associative ou autre.

4 principes à concilier en tous domaines de la vie ecclésiale :

1. Temporalité des charges
2. Élection et appel plutôt que 'vocation personnelle' et nomination
3. Un regard extérieur peut être intéressant pour le dynamisme des communautés (délégués d'autres communautés etc...)
4. Attention au Cléricalisme en général qui peut être aussi le fait de laïcs

Une véritable volonté est nécessaire pour promouvoir le partage des responsabilités après tant d'années de fonctionnement centralisé trop uniquement par les clercs et la passivité entretenue des laïcs.

Nous avons conscience que tout ceci demande la participation de nombreuses personnes et ne peut donc se faire si les baptisé.es ne s'engagent pas ensemble pour l'avenir et si le nombre et la participation des laïcs-laïques restent limités.